

# LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

**NEUVIÈME ANNÉE N°976 DU 10 FEVRIER 2014**

1801/2014 : 213<sup>e</sup> ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

## NOTRE CITATION

« C'est bien souvent en allant au fond de soi qu'on refait surface. »

**Jérôme Touzalin**

Le 23<sup>e</sup> numéro de l'année 2014

Nombre de pages : 16 pages

Distribué à 15.100 personnes

**2014**

**ANNÉE DES CHÔMEURS**

**ET DE LA FAMILLE GUADELOUPÉENNE**

**POURQUOI**

**RÉFORMER**

**LA TAXE D' HABITATION ?**

# LES TITRES

AFFAIRES NATIONALES ET À LA UNE page 3

AFFAIRES MONDIALES page 7

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX page 10

DROIT, MANAGEMENT, PATRIMOINE page 12

TABLEAU DE BORD GUADELOUPE page 14

# LA NATION

**PUBLICATION DU GROUPE MÉDIA CARAÏBE :**  
22 BIS RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE

## ADMINISTRATION :

Géré par l'association Média Caraïbe.

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : **DAVILA JACQUES**

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF: **JEAN PAUL ELUTHER**

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ;

Agence de presse : Média info

## RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**

COMITÉ DE RÉDACTION : **José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila;**

**Wesley Aminata.**

**SUIVEZ NOUS SUR LE WEB :** <http://guadeloupeconvention.typepad.com/lanation/>

### LA RÉFORME DE LA TAXE D' HABITATION

Ce mardi matin, la réunion du Comité des finances locales, qui réunit le gouvernement et les représentants des maires et élus locaux (sénateurs, conseillers généraux et régionaux) risque d'être explosive. Il y sera question de la réforme de la fiscalité locale, un chantier que le premier ministre, Jean-Marc Ayrault, avait annoncé depuis quelques mois et qu'il s'est décidé à lancer dès maintenant. Le moment n'est pourtant pas le mieux choisi, puisqu'il revient à allumer un incendie juste avant les municipales. Car la réforme, telle qu'elle s'esquisse sur la base des travaux préliminaires, va faire exploser les impôts locaux des administrés. Des administrés qui sont aussi, ne l'oublions pas, des électeurs... Or ces derniers vont découvrir qu'ils risquent de voir leur taxe d'habitation grimper de 20 à 120%. Sur le papier, les intentions du gouvernement sont louables: "rapprocher les bases d'imposition des locaux d'habitation de la réalité du marché, simplifier le mode de calcul des valeurs locatives, prévoir un dispositif de mise à jour permanent et conférer un rôle plus central aux collectivités territoriales". Soit. Mais dans la réalité, depuis 18 mois, les Français ont appris que les mesures de justice fiscale s'apparentent toujours à une hausse des prélèvements. Les 46 millions de foyers potentiellement concernés par la réforme ne sont pas dupes. Ils paieront davantage. Avec un risque politique majeur, souligné à plusieurs reprises par le député UMP Gilles Carrez. Le président de la commission des Finances de l'Assemblée nationale, a ainsi tiré la sonnette d'alarme: "le gouvernement a la témérité de réengager une révision", a-t-il prévenu, "que tous les gouvernements ont écartée depuis plus de vingt ans". Mais la tentation est trop forte. Les collectivités doivent impérativement compenser la baisse (3 milliards d'euros sur 2014 et 2015) des dotations de l'Etat? Or, la taxe d'habitation est avec la taxe foncière la principale recette des villes et représente 41% des recettes de fonctionnement. L'an dernier, elle a rapporté plus de 19 milliards d'euros, soit 3,2% de plus qu'en 2012. Les recettes de cet impôt qui touche propriétaires et locataires progressent donc déjà beaucoup plus vite que l'inflation et que les revenus des

contribuables. Pourquoi aller plus fort encore ? Parce que, sur le papier, cette réforme n'est pas illégitime. Le fonctionnement de cet impôt est, en effet, un peu foutraque. Cette taxe supporte en effet trois critiques de taille. La première, c'est que les communes riches en sièges sociaux peuvent largement s'en passer et imposent très légèrement (comme c'est le cas à Paris) leurs habitants. Inversement, les petites communes rurales, faute d'industries et de commerces à taxer, appliquent au contraire des taux d'imposition très élevés. Deuxième critique : cette taxe est calculée sur des bases (la valeur locative théorique) qui n'ont pas été remises en cause depuis 1970 et qui privilégient les éléments de confort présents à cette époque. Autrement dit, l'occupant d'un immeuble années 70 (au top de l'équipement à l'époque mais aujourd'hui totalement obsolète) payera plus cher que celui d'un immeuble haussmannien (considéré à l'époque comme ancien, mais souvent modernisé depuis...). Bercy travaille depuis quelques mois à la réforme de ces bases Enfin, troisième critique, et c'est le point de friction, la taxe d'habitation ne prend pas en compte les ressources des occupants. Et pour André Laignel, président du Comité des finances locales (CFL), il est logique qu'on cherche à "corriger cette injustice." Il y a donc des riches qui ne paient pas grand-chose, des pauvres qui s'étranglent en recevant chaque année le nouveau montant qu'ils doivent au fisc, des propriétaires de lofts magnifiques à peine imposés et des habitants d'HLM dont c'est le seul impôt direct. L'Etat avait déjà tenté, il y a quelques années, de mettre un peu d'ordre dans ce beau bazar et décidé d'un mécanisme de péréquation entre communes. La réforme que souhaite le gouvernement est autrement plus ambitieuse. En jouant sur l'assiette de la taxe d'habitation, elle va frapper au portefeuille les propriétaires et les locataires qui ont le triple handicap de 1) habiter dans une grande ville, 2) vivre dans un quartier bourgeois et 3) toucher des revenus. Ceux-là même qui étaient assez peu imposés. Pour certains, selon les premières estimations, la facture pourrait doubler. Mais il est peu probable qu'elle baisse pour les autres... Seul contribuable local à être certain de tirer profit de la réforme, l'Etat ! Il prend en effet à sa charge la taxe d'habitation des Français bénéficiant de l'exonération de cet impôt et rembourse aux collectivités toute une série de dégrèvements et de plafonnements. Au total, ces transferts représentent un quart de la collecte de la taxe, dont une partie devrait disparaître, à la faveur de la réforme. Du point de vue du gouvernement, la réforme aurait donc un double avantage : hausse des ressources des communes,

baisse de la contribution de l'Etat. Les élus devront rendre leur copie en avril (juste après les municipales). Elle servira de base aux travaux des parlementaires qui incorporeront l'essentiel de leurs conclusions dans la prochaine loi de finances. Histoire de faire passer la pilule, la réforme devrait être étalée sur trois ans, jusqu'en 2018. A moins qu'elle ne soit, comme celle sur la famille le mois dernier, reportée "sine die"...

## **ÉCONOMIE, SOCIAL, SCIENCES , TECHNOLOGIE**

### **FRANCE 74, 9 MILLIARDS DE DÉFICIT EN 2013**

Le budget de l'Etat a affiché un déficit de 74,9 milliards d'euros en 2013, en recul sur un an, mais supérieur aux prévisions gouvernementales. Le déficit budgétaire 2013 de la France a dérapé de 2,7 milliards d'euros par rapport aux prévisions du gouvernement. Selon des chiffres publiés par Bercy ce vendredi 7 février, le solde général d'exécution au 31 décembre 2013 s'établit à -74,9 milliards d'euros, contre une prévision de -72,1 milliards arrêtée en novembre par le gouvernement lors du collectif budgétaire. Le déficit est toutefois en recul de plus de 12 milliards par rapport à fin décembre 2012 (-87,2 milliards d'euros). ce recul est dû à "une stricte maîtrise des dépenses" et à "une progression des recettes", explique le ministère du Budget dans un communiqué. Les recettes fiscales ont augmenté de 15,6 milliards d'euros en 2013. Néanmoins, l'impôt sur les sociétés et l'impôt sur le revenu ont rapporté 3,5 milliards d'euros de moins qu'escompté. Ce manque à gagner a été "partiellement compensé" par un "rebond des recettes de TVA fin 2013, qui témoigne d'un regain de dynamisme de la consommation". Du côté des dépenses, l'Etat a dépensé plus en 2013 (376,7 milliards) qu'en 2012 (374,2 milliards). Bercy a expliqué cette augmentation essentiellement par des dépenses exceptionnelles au niveau européen. A l'inverse, l'Etat français a bénéficié l'an dernier de la clémence des marchés financiers, se traduisant par de faibles taux d'intérêts pour la dette française. La charge de la dette de la France, le poste budgétaire qui est consacré au paiement des intérêts, a diminué de 1,4 milliard d'euros l'an dernier. A noter: ce déficit de 74,9 milliards, celui du seul Etat central, n'est pas le chiffre qui, une fois rapporté au Produit intérieur brut (PIB), fait foi au niveau européen. Le déficit public total de la France, incluant aussi les régimes d'assurance sociale et les collectivités locales, devrait être connu le 31 mars.

### ALERTE AU CHIKUNGUNYA

Plusieurs îles des Caraïbes, dont la Martinique et la Guadeloupe, sont en alerte sanitaire alors que le virus du chikungunya gagne du terrain depuis fin décembre. Cette situation épidémique a poussé le directeur général de la Santé à se rendre lundi et mardi dans les zones infectées. Le virus du chikungunya fait de nouveau parler de lui dans les Antilles françaises. Alors qu'on signalait sa présence inédite sur l'île de Saint-Martin, début décembre, l'Institut national de veille sanitaire (InVS) alerte depuis quelques jours sur une recrudescence de cas. Plusieurs départements et collectivités d'Outre-mer des Antilles sont concernés par l'épidémie : Saint-Martin, Saint-Barthélemy, la Martinique et la Guadeloupe. Selon le dernier point de l'InVS mis en ligne vendredi, Saint-Martin est l'île la plus touchée. Avec 1 025 cas "cliniquement évocateurs", 601 "cas probables ou confirmés" et un décès enregistré, elle a été placée en état "épidémie généralisée". "La circulation du virus reste généralisée avec une stabilisation du nombre de cas cliniquement évocateurs", écrit l'Institut sur son site. A Saint-Barthélemy, "la progression de l'épidémie reste modérée" et ce territoire reste classé un cran en dessous de Saint-Martin en "situation épidémique", avec 215 cas clinique et 83 cas probables ou confirmés. En Martinique, en revanche, "la circulation du virus s'intensifie" : près de 1 480 cas cliniquement évocateurs ont été recensés, et 518 cas probables ou confirmés. "Le nombre de consultations en médecine de ville continue sa progression, preuve de l'extension de l'épidémie", relève l'InVS. En Guadeloupe, "on assiste à une augmentation de la circulation virale : 18 communes sont maintenant concernées", souligne l'institut. Le département est toujours en phase de "transmission autochtone modérée". Dans l'île 790 cas cliniquement évocateurs ont été recensés et 175 autres cas probables ou confirmés. Cette situation alarmante a poussé le directeur général de la Santé, Benoît Vallet, à se rendre aux Antilles lundi et mardi pour faire le point sur l'épidémie. Objectif : prendre des "mesures de gestion pour protéger la population et lutter contre les moustiques vecteurs". La ministre de la Santé a d'ailleurs d'ores et déjà annoncé qu'elle présenterait en avril un projet de loi prenant en compte les "spécificités" de l'outre-mer, les "défis" à relever n'étant "pas identiques sur tous les territoires". Pour

l'heure, les autorités sanitaires n'alertent pas sur un risque en métropole, mais ne l'écartent pas non plus.

## **POUR ALLER PLUS LOIN :**

Le chikungunya ou "maladie de l'homme courbé" est transmis d'homme à homme par le moustique tigre (uniquement les femelles car le mâle ne pique pas), le virus chikungunya est aussi appelé la maladie de l'homme courbé en raison des symptômes liés aux douleurs musculaires et articulaires. Après un délai d'incubation de 2 à 10 jours, explique l'Inserm sur son site, la personne infectée est atteinte de polyarthrite aiguë touchant les poignets, les chevilles et les genoux principalement. Maux de tête, douleurs musculaires et éruption cutanée sur le tronc et les membres sont aussi des symptômes courants. Si la maladie se soigne relativement bien, elle peut être fatale aux personnes les plus fébriles, notamment les jeunes enfants et les personnes âgées. Pour s'en prémunir, des gestes simples : vêtements longs, répulsifs cutanés, insecticides sur les vêtements, moustiquaire, épandages d'insecticides et élimination des gîtes larvaires potentiels, précise l'Institut de recherche médicale.

**RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR JEAN PAUL ELUTHER**

# **A**FFAIRES MONDIALES

## **SOCIÉTÉ ET ÉCONOMIE MONDIALES**

### **LES PAYS OCCIDENTAUX ET LA CRISE DES ÉMERGENTS**

Alors que les pays émergents sont en phase de net ralentissement, l'Europe et surtout les Etats-Unis montrent des signes de reprise. Effet de vase communicant ? Décryptage de notre partenaire Xerfi Canal. Depuis quelques mois, les investisseurs internationaux délaissent les pays émergents, au profit des pays plus développés. SIPA Depuis quelques mois, les investisseurs internationaux délaissent les pays émergents, au profit des pays plus développés. Une fois n'est pas coutume, les pays avancés tirent la reprise mondiale. Les dernières projections du FMI le confirment. L'accélération prévue de la croissance mondiale, de près d'un point entre 2013 et 2015, sera principalement le fruit de la reprise des

pays avancés. On avait pris l'habitude depuis quelques années de présenter les émergents comme les locomotives de la croissance mondiale. Ce n'était pas faux en termes de contribution. Mais étaient-ils vraiment les locomotives des pays avancés ? Longtemps a prévalu, pour nombre d'économistes, l'idée que l'incorporation de composants à faible coûts dans les chaînes de valeur ne pouvait être que bénéfique. Le débat est relancé aujourd'hui aux États-Unis, où la prise de conscience des dégâts collatéraux occasionnés par l'ouverture des échanges, et notamment par l'entrée de la Chine dans l'OMC, avance à grand pas. Voilà d'ailleurs quelques années que la croissance mondiale fonctionne par vases communicants plus que par effet d'entraînement. La crise ou le ralentissement des uns semblant faire le bonheur des autres et réciproquement. En 1997 déjà, la crise des émergents avait redonné une bouffée d'oxygène à la reprise des pays avancés. En 2000, le krach des pays développés avait fourni un coup de starter aux pays émergents, dopés par la réorientation des capitaux. Dans les années 2000, la folle accélération des émergents avait mis à la peine la croissance des pays avancés. Et pour les années qui viennent ?

## **AMÉRIQUE, CARAÏBE**

### **HAÏTI : L'OEA SALUE LES PROGRÈS RÉALISÉS PAR MARTELLY**

Le secrétaire général de l'Organisation des États Américains (OEA), Miguel Inzulsa, a renouvelé l'engagement de l'organisation envers Haïti lors d'une rencontre avec le président Michel Martelly le vendredi 7 février 2014. Il a attiré l'attention sur le leadership du président Martelly dans la reconstruction du pays après le violent séisme du 12 janvier 2010. Les progrès réalisés par les efforts sont probants mais le chemin à parcourir et les défis à relever demeurent, a-t-il laissé entendre. M. Inzulsa a salué les efforts du gouvernement haïtien pour maintenir le dialogue politique et renforcer la démocratie. Aujourd'hui nous attirons l'attention sur les dernières initiatives de dialogues dans lesquelles le président a été personnellement impliqué, a-t-il soutenu. Le secrétaire général de l'OEA a exhorté les acteurs impliqués dans le dialogue à œuvrer pour rechercher un accord conduisant à des élections libres, honnêtes et inclusives en 2014. A propos du prochain scrutin il a fait valoir que la tenue d'élections libres dans les meilleures



conditions permettra au gouvernement de démontrer sa volonté d'agir pour renforcer les institutions démocratiques et promouvoir les principes fondamentaux de dialogue politique. Dans son intervention M. Inzulsa a rappelé que l'OEA a réalisé des programmes pour supporter les institutions haïtiennes dont la création du registre national et la production de carte d'identification. De son côté le président du conseil permanent de l'OEA, Pedro Vergés, a jugé que la présence de tous les représentants des pays membres à la réunion spéciale est un signe témoignant de la volonté de la région d'aider à la relance de l'économie d'Haïti.

## **IRAN**

### **L'IRAN TESTE DEUX MISSILES**

L'Iran a annoncé lundi avoir "testé avec succès" deux missiles de nouvelle génération, rapportent les médias du pays en référence au ministre iranien de la Défense. "La nouvelle génération d'un missile balistique doté d'une tête à fragmentation et le missile Bina sol-sol et air-sol à guidage laser ont été testés avec succès", a déclaré le ministre iranien de la Défense Hossein Dehgan, cité par l'agence IRNA. Selon le ministre, "la nouvelle génération de ce missile balistique est capable d'échapper aux systèmes anti-missiles, de viser plusieurs cibles différentes avec une très grande capacité de destruction". "Le missile Bina à guidage laser peut être tiré d'un avion ou d'une rampe de lancement pour frapper des ponts, des chars, des équipements militaires et des centres de commandement avec une très grande précision", a-t-il ajouté sans toutefois préciser sa portée. Cette annonce a été faite à la veille du 35ème anniversaire de la révolution islamique en Iran le 11 février 1979. L'Iran a développé ces dernières années un vaste programme balistique qui inquiète les pays occidentaux et Israël. Le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté plusieurs résolutions pour condamner le programme balistique de l'Iran. Les Etats-Unis et l'Union européenne ont adopté des sanctions contre ce programme.

**RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA**

# MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX

## ASIE

Les Bourses asiatiques commencent la semaine sur une note positive, après les chiffres de l'emploi américain, qui laissent espérer que la Fed agira prudemment dans son retrait de "QE3". A Tokyo, l'indice [Nikkei 225] a fini en hausse de 1,77% à la clôture, tandis que le Shanghai Composite rebondit de 1,9% en séance, Taiwan et Séoul sont plus prudents (+0,05% environ) et que Sydney grimpe de 1%. De son côté, Hong Kong relâche 0,1% en séance, de même que Singapour, alors que Bombay (indice BSE Sensex) est proche de l'équilibre (+0,03%). Vendredi, le Dow Jones avait terminé en hausse de 1% et le Nasdaq avait gagné 1,7%. Les investisseurs ont été quelque peu "rassurés" par la publication, vendredi, de chiffres de l'emploi moins solides que prévu aux Etats-Unis en janvier... 113.000 emplois ont été créés contre 180.000 attendus, et le taux de chômage est descendu à 6,6%, ce qui semble confirmer que la reprise se fait en "pente douce" aux Etats-Unis. Dans ces conditions, les analystes espèrent que la Fed agira prudemment en matière de retrait de liquidités, certains n'excluant pas qu'elle fasse même une pause lors de la prochaine réunion, les 18 et 19 mars. Dans ce contexte, la nouvelle présidente de la Fed, Janet Yellen, est très attendue, pour ses premières auditions devant la Chambre de représentants, demain, puis devant le Sénat, jeudi...

## ÉTATS UNIS

Wall Street, qui consolidait en début de séance ce lundi, terminait finalement en progression, poursuivant son rebond de fin de semaine dernière réalisé malgré un mauvais rapport sur l'emploi aux États-Unis. Les faibles créations de postes aux USA en janvier n'avaient pas alarmé les investisseurs vendredi, bien au contraire, ces derniers y voyant le signe d'une politique ultra-accommodante durable de la Fed. Janet Yellen, la nouvelle dirigeante de la Fed, témoignera pour la première fois demain mardi devant les législateurs américains... Le DJIA prenait 0,05% en clôture ce soir à 15.802 pts, tandis que le Nasdaq gagnait 0,54% à 4.148 pts avec Apple et Tesla. Le S&P500 s'adjugeait 0,16% à 1.800 pts tout juste. Il n'y avait pas de statistiques aux États-Unis ce lundi. Dans l'actualité entreprises, CNA Financial, Loews, Hasbro ou Sohu

publiaient leurs derniers résultats financiers trimestriels à Wall Street.

## EUROPE

Les Bourses européennes ont terminé sur une note assez stable lundi, les investisseurs étant restés en retrait dans l'attente de la publication cette semaine d'une série d'indicateurs majeurs et des auditions mardi et jeudi de Janet Yellen devant les parlementaires américains, les premières en tant que présidente de la Réserve fédérale. À Paris, le CAC 40 a terminé en hausse de 0,21% (8,95 points) à 4.237,13 points. Le Footsie britannique a pris 0,3% et le Dax allemand a perdu 0,13%, tandis que l'indice EuroStoxx 50 a reculé de 0,2% et le FTSEurofirst 300 est resté inchangé.

## CHANGE

L'euro se stabilisait face au dollar lundi, dans un marché prudent avant une intervention de la nouvelle dirigeante de la Réserve fédérale d'autant plus attendue que les derniers chiffres de l'emploi ont relancé les spéculations sur la politique monétaire américaine. Vers 19H00 GMT, l'euro valait 1,3639 dollar contre 1,3637 dollar vendredi vers 22H00 GMT. La monnaie unique européenne baissait légèrement face à la devise nippone, à 139,37 yens contre 139,52 yens vendredi. Le dollar aussi perdait un peu de terrain face à la monnaie japonaise, à 102,18 yens contre 102,30 yens vendredi. Janet Yellen s'exprimera publiquement mardi devant le Congrès américain pour la première fois depuis son entrée en fonction officielle au poste de présidente de la banque centrale américaine (Fed) le 3 février. Vers 19H00 GMT, la livre britannique restait quasi stable face à l'euro, à 83,13 pence pour un euro, ainsi que face au dollar, à 1,6404 dollar pour une livre. La devise helvétique restait proche de l'équilibre face à l'euro, à 1,2233 franc suisse pour un euro, et montait un peu face au dollar, à 0,8968 franc suisse pour un dollar. La devise chinoise a fini à 6,0603 yuans pour un dollar contre 6,0639 yuans vendredi. L'once d'or a fini à 1.277 dollars au fixing du soir - après avoir grimpé vers 13H15 GMT à 1.278,02 dollars, son niveau le plus élevé en deux semaines - contre 1.256,25 dollars vendredi.

## **MATIÈRES PREMIÈRES**

Le pétrole new-yorkais a clôturé lundi au-dessus des 100 dollars pour la première fois de l'année, dans un marché prudent avant une intervention de la présidente de la Réserve fédérale et anticipant un recul des réserves de brut à Cushing. Le baril de light sweet crude (WTI) pour livraison en mars s'est adjugé 18 cents sur le New York Mercantile Exchange (Nymex) pour s'établir à 100,06 dollars. A Londres, le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en mars a terminé à 108,63 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE), en baisse de 94 cents par rapport à la clôture de vendredi. La plupart des investisseurs s'attendent à une nouvelle forte baisse des stocks à Cushing, a souligné James Williams, de WTRG Economics. Les réserves d'or noir de ce terminal, qui servent de référence aux prix du WTI, avaient gonflé à des niveaux record l'an dernier, pesant sur les cours du pétrole américain. Mais la mise en route en janvier de la partie sud de l'oléoduc Keystone a permis de décongestionner Cushing en acheminant beaucoup plus de brut jusqu'aux raffineries du golfe du Mexique. Cela devrait progressivement permettre au prix du WTI de se rapprocher de celui du Brent, coté à Londres, a commenté James Williams. La hausse des prix est toutefois restée limitée car la prudence reste de mise à la veille de la première intervention publique de Janet Yellen, la nouvelle présidente de la Fed, depuis son intronisation officielle le 3 février.

## **RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION**

### **MANAGEMENT, PATRIMOINE , DROIT**

#### **L' INDEMNISATION DES FONCTIONNAIRES VICTIMES D' UNE ÉVICTION ILLÉGALE**

Le droit à indemnisation des agents illégalement évincés du service s'apprécie au regard des chances sérieuses qu'ils avaient de continuer à percevoir leur traitement et les primes non liées à l'exercice effectif du service, postérieurement à la décision d'éviction illégale. Dans un arrêt du 6 décembre 2013, le Conseil d'Etat a rappelé les règles relatives à l'indemnisation à laquelle peut prétendre le fonctionnaire victime d'une décision illégale d'éviction (requête n° 365155). A la suite de l'annulation, par le Tribunal administratif de Marseille, de la décision mettant fin à son

détachement dans les services d'une commune, la fonctionnaire concernée a de nouveau saisi la justice, mais cette fois-ci pour obtenir la réparation du préjudice résultant de son éviction illégale. Saisi par la commune d'un pourvoi en cassation, le Conseil d'Etat rappelle qu' « un agent public irrégulièrement évincé a droit à la réparation intégrale du préjudice qu'il a effectivement subi du fait de la mesure illégalement prise à son encontre ». Il précise ensuite que donnent lieu à réparation « les préjudices de toute nature avec lesquels l'illégalité commise présente, compte tenu de l'importance respective de cette illégalité et des fautes relevées à l'encontre de l'intéressé, un lien direct de causalité ». L'indemnité due au fonctionnaire est évaluée compte tenu de « la perte du traitement ainsi que celle des primes et indemnités dont l'intéressé avait, pour la période en cause, une chance sérieuse de bénéficier, à l'exception de celles qui, eu égard à leur nature, à leur objet et aux conditions dans lesquelles elles sont versées, sont seulement destinées à compenser des frais, charges ou contraintes liés à l'exercice effectif des fonctions ». Il faut donc apprécier le droit à indemnisation au regard des chances sérieuses qu'avait le fonctionnaire de continuer à percevoir son traitement et ses primes non liées à l'exercice effectif du service, postérieurement à la décision d'éviction illégale. A cet égard, il convient de rappeler que l'indemnisation ne peut intervenir que si la mesure d'éviction a fait l'objet d'une annulation définitive sur le fond, c'est à dire en raison de son caractère injustifié. En effet, si la mesure d'éviction n'a été annulée qu'à raison d'un vice de forme ou de procédure, elle ne peut donner lieu à indemnisation. L'indemnisation est donc calculée, pour la période d'éviction illégale, sur la base des traitements et des primes non liées à un service effectif dont le fonctionnaire avait une chance sérieuse de bénéficier. Entrent dans le calcul, notamment, les rémunérations suivantes, dès lors qu'elles n'ont pas pour objet de compenser les contraintes liées à l'exercice effectif des fonctions : l'indemnité de résidence ; le supplément familial de traitement, s'il était dû à l'agent, compte tenu de la situation de son conjoint ; l'indemnité d'exercice des missions de préfecture (IEMP) ; l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS). Sont en revanche exclues de la base de calcul de l'indemnité, en raison de leur lien avec l'exercice effectif des fonctions : les avantages en nature de logement et de nourriture (Conseil d'Etat, 6 mars 1987, Sola : Rec. CE 1987, tables p. 806. – Conseil d'Etat, 13 janvier 1988, Cts Louchart : Rec. CE 1988, tables p. 864-880) ; les primes de rendement, les primes d'éloignement, et les primes liées

à des sujétions spéciales (Conseil d'Etat, 25 juin 1976, Gaillard, requête n° 94375). Ensuite, il convient de déduire de la somme obtenue l'ensemble des revenus perçus par le fonctionnaire au cours de la période d'éviction illégale, qu'il s'agisse de revenus liés à l'exercice d'une autre activité professionnelle, ou encore des gains de toute nature tels que les aides publiques versées aux personnes sans emploi ou privées d'emploi (Conseil d'Etat, 23 janvier 1985, Cne Saint-Lin : Rec. CE 1985, tables p. 676). En dehors de l'indemnisation qui vient d'être évoquée, l'administration a l'obligation de procéder à la reconstitution de la carrière telle qu'elle se serait déroulée depuis l'éviction illégale (Conseil d'Etat, 26 décembre 1925, Rodière : Rec. CE 1925, tables, p. 1065). Ceci implique de rétablir rétroactivement le fonctionnaire dans ses droits à l'avancement au choix, déterminés en considération à la fois de la valeur propre de l'agent avant son éviction et de ses chances de promotion comparable à celle de ses collègues. Enfin, l'éviction illégale oblige l'administration à rétablir l'intéressé dans ses droits à pension en le ré-affiliant de manière rétroactive auprès des services concernés (Conseil d'Etat, 25 février 1998, Commune de Brives-Charensac et Arnaud., requêtes n° 158661 et 158662 – Conseil d'Etat, 13 avril 2005, n° 250646).

## RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR MYRIAM ROMUALD

# TABLEAU DE BORD

### LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er janvier 2014 à 9,53 euros de l'heure. Avec cette hausse, le salaire minimum passe à 1445,38 euros bruts mensuels pour 35 heures. Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minimum est **différent**

### INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION

Au 3e trimestre 2012, l'indice des loyers commerciaux est à 108,17 points et augmente de 2,72% sur un an.

Au 3e trimestre 2012, l'indice du coût de la construction est à 1648 points et augmente de 1,48% sur un an.

### POPULATION

POPULATION 2012: 404 635 habitants

## OFFRE

PIB 2012 : **8033** dont 34 % de PIB non marchand ( 2 732 )

IMPORTATIONS 2012: **2686**

RESSOURCES TOTALES : 10 719

## DEMANDE

CONSOMMATION 2012: 8 467 ( **4895** ménage et **3572** administration )

INVESTISSEMENT 2012 : **1419**

EXPORTATIONS 2012 : **808**

DEMANDE TOTALE : 10 719

## PRIX

NOVEMBRE 2013 : 0,7 % % sur un mois ; 0,0 % sur un an

## EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI ( A B C ) En décembre 2013:67 800 ( +2,3% sur un an ).

OFFRES D'EMPLOI en décembre 2013 : 1 150 ( 12,7 sur un an).

EMPLOI MARCHAND au 30 septembre 2012 : 49,8 (dont 8,5 industrie , 7,5 construction, 33,8 service marchand )

EMPLOI NON MARCHAND EN 2010 : 48577 dont 36 282 fonctionnaires ( état 15212, collectivités locales 15 729 , santé 5341).

## ENTREPRISES CRÉÉS

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES en 2012 : **5 004 (-10,9 %)**

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE

[http://guadeloupeconvention.typepad.com/observatoire\\_economique\\_c/](http://guadeloupeconvention.typepad.com/observatoire_economique_c/)

**AIDEZ NOUS  
À DIFFUSER LA NATION**

"